

ARRÊTÉ DU MAIRE 2023-06

OBJET

Le maire de la commune de Longeville-en-Barrois,
VU les articles L. 2212-1, L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande d'arrêté de circulation de la Société ALTERA TP dans le cadre des travaux d'un
abandon de réseau GAZ devant les numéros 14 et 24 rue du HAN

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers
de la voie publique, la circulation sera alternée sur la zone du chantier du 18 avril 2023 et ce pour une
duree de 30 jours

ARRÊTE

Article 1 : A partir du lundi 13 mars 2023, la circulation, sera alternée manuellement au droit du
chantier rue du Han .

Article 2 : Les différents panneaux de signalisation seront posés par l'entreprise chargée des travaux

Fait à Longeville-en-Barrois
Le 17/04/2023

Le Maire,


Lionel BEAUFORT